



Traité Troumot

Michna 6 - Chapitre 3

המקדים תרומה לביכורים, ומעשר ראשון לתרומה, ומעשר שני לראשון אף על פי שהוא עובר בלא תעשה, מה שעשה עשוי: שנאמר "מלאתך ודמעך, לא תאחר" (שמות כב, כח).

Si par une anticipation erronée, on a prélevé la térouma avant les prémices (Bikourim), ou la première dîme avant la térouma, ou la deuxième dîme avant la première, bien qu'il transgresse une interdiction, ce qui est fait est valable car il est dit (Chémot 22,28) : « Tu ne tarderas pas à offrir de ton abondance et de tes liqueurs ».



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions